

31 mai 2018 -14:12

Accès gratuit aux salles de lecture des Archives de l'État !

A partir de ce 1er juin 2018, l'accès aux 19 salles de lecture des Archives de l'État sera gratuit !

Cette nouvelle mesure vise à garantir l'accessibilité des archives à tous les citoyens. L'accès aux archives en ligne, dont les registres paroissiaux et de l'état civil de plus de 100 ans, reste également gratuit. Le tarif des frais de recherche et de copie pour les personnes qui effectuent des commandes à distance sera, quant à lui, sensiblement augmenté.

Le nouveau tarif des prestations des Archives de l'État a été signé ce 25 mai 2018 par la Secrétaire d'État à la Politique scientifique et sera publié dans les prochains jours au Moniteur belge. Ce tarif n'avait plus été adapté ni indexé depuis 2011. Il était donc indispensable de le réviser afin de mieux répondre aux coûts réels.

Les Archives de l'État conservent plus de 335 km linéaires d'archives du Moyen Age à nos jours. Elles acquièrent et conservent les archives de plus de 30 ans provenant des Cours et tribunaux, des administrations publiques, des notaires ainsi que les archives du secteur privé et des particuliers : entreprises, hommes politiques, associations et sociétés, familles influentes, etc., qui ont joué un rôle important dans la vie sociétale.

Infos : www.arch.be

Archives de l'État
Rue de Ruysbroeck 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 513 76 80
<http://www.arch.be>

Stéphanie Deschamps
Attachée de presse
+32 2 548 38 17
+32 2 513 76 80
stephanie.deschamps@arch.be